



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-10790>

Département(s) de publication : **13, 83, 84**

Annonce n° **25-10790**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Métropole Aix Marseille Provence

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20005480700017

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13, 83, 84

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/>

Identifiant interne de la consultation : 72250026

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction de la commande publique

Adresse mail du contact : Commandepublique-entreprises@ampmetropole.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Une lettre de candidature (sur papier libre, DUME ou DC1 transmis en annexe) comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant). Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, la désignation du mandataire, ainsi que la répartition des prestations. - Une déclaration sur l'honneur (sur papier libre, DUME ou DC1 transmis en annexe), pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou DC2 transmis en annexe). - Il est exigé un chiffre d'affaires minimal, dans le domaine d'activité et en moyenne sur les 3 dernières années, de 2 500 000 euros H.T. En cas de groupement, c'est le chiffre d'affaires moyen cumulé de tous les membres du groupement qui sera pris en compte.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Conformément au I. - de l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019, l'acheteur exige la production des renseignements et documents suivants : Certificat(s) de qualification professionnelle établi(s) par des organismes indépendants -Qualification FNTF 164 ou toutes autres références équivalentes. -Qualification FNTF 633 et 634 (électricité/supervision) ou équivalent -Qualification FNTF 2541 (soutènement) ou équivalent. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. -Liste de 3 références de moins de 5 ans de travaux d'usine de production d'eau potable d'une capacité supérieure à 100 m3/h et traitement eau type A minimum. Ces travaux sont appuyés d'attestations de bonne exécution Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 03/03/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : - Prix : 60 % - Valeur technique : 35 % - Valeur environnementale 5% :

Adéquation des dispositions environnementales proposées pour limiter l'impact du chantier sur le milieu naturel Les notes de chacun des critères (prix, valeur technique et valeur environnementale) seront, par défaut, établies au centième.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de création de l'unité de filtration de Sainte Anne - Commune de Peyrolles-en-Provence

Code CPV principal - Descripteur principal : 45232152

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux en vue de la création de l'unité de filtration de Sainte Anne - Commune de Peyrolles-en-Provence.

Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Peyrolles en Provence

Durée du marché (en mois) : 13

Valeur estimée (H.T.) : 1466000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La visite sur site est obligatoire. La visite s'effectuera sur rendez-vous. Une attestation de visite sera établie et signée par les deux parties. Les modalités de visite sont indiquées à l'article 12.4 du RC.

Autres informations complémentaires : Le marché débute à compter de sa notification et s'achèvera à la réception des travaux sans réserves ou, à défaut, lors de la levée de la dernière réserve. Le marché

est soumis à la garantie de parfait achèvement d'un délai de 12 mois. Les offres sont examinées en fonction des critères pondérés suivants : - Prix : 60 % - Valeur technique : 35 % * Sous-critère 1 : - Pertinence des propositions en termes de conception et dimensionnement de l'installation au regard des caractéristiques minimum à atteindre 30 % * Sous-critère 2 : Pertinence des propositions en termes d'organisation et méthodologie de réalisation de l'installation : 40 % * Sous-critère 3 : Pertinence des propositions en termes d'agencement des tâches et continuité de service : 30 % - Valeur environnementale 5% : Adéquation des dispositions environnementales proposées pour limiter l'impact du chantier sur le milieu naturel Les notes de chacun des critères (prix, valeur technique et valeur environnementale) seront, par défaut, établies au centième. La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite utiliser sa commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion socio-professionnelle. La démarche d'insertion constitue une condition d'exécution du marché en application de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique. Le volume d'heures qui devra être réservé à l'embauche d'une ou plusieurs personnes engagées dans un parcours d'insertion, constitue un minimum obligatoire : 100 heures

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/01/2025